

ASSEMBLÉE NATIONALE18 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 989

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Quentin,
M. Reiss et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.